



AVIS RELATIF AUX TAXES MUNICIPALES

La Ville de Lévis procédera à l'envoi de ses comptes de taxes municipales en début d'année 2015.

DÉMÉNAGEMENT

Si vous avez déménagé au cours des derniers mois, nous vous invitons à communiquer avec la Ville de Lévis. Il est de la responsabilité de chaque propriétaire de s'assurer que la taxe municipale de son immeuble soit payée à la date d'échéance, car toute facture échue porte intérêts.

Pour toute information, vous pouvez communiquer avec nous au : **418 839-2002** entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h 30 et 16 h 30, du lundi au vendredi, ou par courriel : infotaxes@ville.levis.qc.ca.

Direction des finances

Service de la trésorerie – Division taxation-perception

795, boul. Alphonse-Desjardins

Lévis (Québec) G6V 5T4

Connaissez-vous bien le service de déneigement ?

La Ville de Lévis s'engage à assurer aux automobilistes et aux piétons des déplacements sécuritaires en période hivernale sur les voies de circulation et trottoirs municipaux. Bien qu'elle possède des pratiques de déneigement bien établies, la Ville doit continuellement composer avec les soubresauts de Dame Nature.

À propos des Opérations déneigement

Pour informer la population de la tenue d'une Opération déneigement, la Ville de Lévis a mis en place divers moyens : l'installation d'une quarantaine d'affiches sur le territoire, la mise en service d'une ligne téléphonique, la mise en ligne d'une page Internet et la possibilité de s'inscrire aux alertes de contenu.

À ce sujet, les Opérations déneigement s'effectuent selon les arrondissements et non en fonction des secteurs (10 ex-municipalités). Il faut comprendre que lors d'une Opération déneigement, toutes les équipes sont déployées pour déneiger simultanément les voies de circulation sur le territoire de Lévis, et ce, selon un ordre de priorité bien établi. Ainsi, limiter les Opérations déneigement en fonction des ex-municipalités obligerait la Ville à se concentrer au déneigement d'un secteur précis pendant que les voies de circulation plus importantes des autres secteurs demeureraient enneigées.

Par exemple, effectuer en premier lieu le déneigement de tout le secteur de Charny aurait pour conséquence de laisser les secteurs de Saint-Jean-Chrysostome et de Saint-Romuald enneigés, et ce, jusqu'à ce que le secteur de Charny soit complètement déneigé. Cette situation serait inacceptable.

Plusieurs éléments doivent être considérés lors d'une période de déneigement. Des « incontournables » viennent affecter et influencer le service de déneigement rendu sur tout le territoire.

Le déneigement et ses incontournables

- Tempête de neige :
 - Type de tempête : grésil, pluie verglaçante, forts vents, poudrière, etc.
 - Quantité de neige tombée
 - Heure du début de la tempête et durée de celle-ci
- Priorité de déneigement de certains endroits : secteur autour des écoles, espaces publics, etc.
- Priorité de déneigement : voies de circulation
- Horaire des collectes des matières résiduelles pour l'un ou l'autre des secteurs de la ville
- Loi 430 - respect des heures de conduite des salariés attitrés
- Bris mécanique
- Etc.

En considérant tous ces éléments, la Ville ne peut pas circonscrire ses Opérations déneigement par secteurs.

Pour être informé d'une Opération déneigement !

Du 1^{er} décembre au 15 mars, consultez le ville.levis.qc.ca ou composez le 418 838-4175 dès 16 h chaque jour pour savoir si une Opération déneigement est en cours et s'il est permis ou interdit de stationner dans les rues de votre secteur entre 23 h et 7 h.

Il est également possible de s'inscrire aux alertes de contenu au ville.levis.qc.ca.

Pour en savoir plus :
ville.levis.qc.ca/deneigement

Suite la semaine prochaine...

Les MERCREDIS



COURANT D'AIRES !



Période de recrutement d'artistes

La série *Mercredis Courant d'Airs* reviendra l'été prochain pour une 15^e saison musicale dans les parcs de la bordure fluviale des secteurs de Saint-Romuald et de Lévis.

Les artistes de Lévis sont invités à soumettre un projet de concert.

Programme de mise en candidature disponible au ville.levis.qc.ca/culture

Date limite : 19 janvier 2015

Inscriptions aux loisirs d'hiver

Prolongation jusqu'au 9 janvier

Dans le cadre de sa programmation des loisirs d'hiver 2015, la Ville de Lévis et ses partenaires affichent encore des places disponibles dans plusieurs secteurs d'activités. Profitez de la prolongation de la période d'inscription jusqu'au **9 janvier 2015** pour vous inscrire.

Le loisir, c'est bon pour la santé, se cultiver, se faire plaisir et rencontrer des gens captivants.

Quelques activités suggérées :

- | | |
|--|--------------------------------------|
| • Aérobie en piscine | • Dessin |
| • Aquapoussette | • Espagnol et italien pour le voyage |
| • Aquaforme jogging | • Peinture |
| • Actiforme en piscine | • Prénatal en piscine |
| • Bridge niveau intermédiaire | • Tai-chi chuan |
| • Chant choral, musique | • Tricot |
| • Cours de natation (6 ans et moins, 6 ans et plus, adolescents, adultes en groupe, privé ou semi-privé) | • Yoga |

Information :

ville.levis.qc.ca

infoleisirs@ville.levis.qc.ca

418 839-9561



LÉVIS S'EMPLOIE À GRANDIR!

UN EMPLOI POUR TOI!

AQUATIQUE
BIBLIOTHÈQUE
CAMP DE JOUR
TENNIS
TOURISME

PROGRAMME CAMP DE JOUR

COORDONNATRICE/COORDONNATEUR

La personne titulaire du poste est responsable d'assurer le bon déroulement des activités sur un ou plusieurs parcs. Elle doit planifier, coordonner, diriger et contrôler toutes les activités relatives au programme Camp de jour. Elle doit émettre des recommandations pour la sélection, coordonner, encadrer, soutenir et observer le travail des responsables de parc, ainsi que de toute l'équipe d'animation.

Date limite : 16 janvier 2015

COORDONNATRICE/COORDONNATEUR DU PROGRAMME D'INTÉGRATION ET D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP OU AYANT DES BESOINS PARTICULIERS D'ENCADREMENT

La personne titulaire du poste doit planifier, coordonner, diriger et contrôler toutes les activités relatives au programme d'intégration et d'accompagnement du programme Camp de jour. Elle est responsable d'assurer l'intégration des personnes vivant avec un handicap ou ayant des besoins particuliers dans tous les parcs. Elle doit émettre des recommandations pour la sélection, coordonner, encadrer, soutenir et observer le travail des animateurs accompagnateurs et des animatrices accompagnatrices.

Date limite : 16 janvier 2015

ARTS ET CULTURE

GUIDE INTERPRÈTE

La personne titulaire du poste recevra une formation des plus enrichissantes sur l'histoire de la Ville de Lévis et son patrimoine maritime. Ensuite, elle aura pour mandat d'accueillir les visiteurs et visiteuses du Lieu historique national du chantier A.C. Davie et de leur faire découvrir ce magnifique site aux milles et un secrets ainsi que la nouvelle exposition permanente !

Date limite : 30 janvier 2015

Soumettez votre candidature sur le portail de recrutement en ligne de la Ville de Lévis, accessible au ville.levis.qc.ca/emplois.



Visitez la section Offres d'emplois du site Internet de la Ville de Lévis pour voir la description du poste et remplir le formulaire de demande d'emploi pour soumettre votre candidature.



ville.levis.qc.ca/emplois

Collecte des matières résiduelles

Info-collecte :  418 835-8225

Arbres de Noël

Depuis plusieurs années, la Ville de Lévis donne une deuxième vie aux arbres de Noël. Vous n'avez qu'à apporter votre arbre dans un point de dépôt ou à profiter de la collecte des Scouts offerte dans certains secteurs, le samedi 10 janvier 2015. Tous les arbres ainsi amassés seront déchiquetés et transformés en compost.

Ne mettez pas votre arbre de Noël à la poubelle ou dans votre bac brun. Seules les branches de moins de 1 cm de diamètre peuvent être placées dans le bac brun. Les troncs sont trop gros pour être compostés tels quels.



POINTS DE DÉPÔT

Du 3 au 31 janvier

Arrondissement de Desjardins

- 225, rue Saint-Omer, secteur Lévis
- 6, rue Olympique, secteur Lévis
- 75, rue M^{re} Bourget, secteur Lévis
- 344, 10^e Avenue, secteur Pintendre

Arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Est

- 470, 2^e Avenue, secteur Saint-Romuald
- 960, rue de l'Église, secteur Saint-Jean-Chrysostome
- 8001, avenue des Églises, secteur Charny (accès par la rue Maréchal-Joffre)
- 2, rue Saint-François, secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville

Arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest

- 1325, 7^e rue, secteur Saint-Rédempteur
- 647B, rue Principale, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon
- 1365, route Marie-Victorin, secteur Saint-Nicolas

Après le 31 janvier

Écocentre de Lévis : 3443, rue de Vulcain, secteur Lévis

COLLECTE DE PORTE EN PORTE PAR LES SCOUTS

Le samedi 10 janvier 2015, de 8 h à 17 h, des Scouts feront la collecte des arbres de Noël dans la plupart des rues des secteurs de Saint-Nicolas, Saint-Rédempteur, Saint-Étienne-de-Lauzon, Saint-Romuald et Saint-Jean-Chrysostome.

Les arbres doivent être placés en bordure de la voie publique avant 8 h le samedi 10 janvier. Une contribution volontaire est demandée afin de soutenir l'activité des Scouts.

Malgré la bonne volonté des Scouts, il se peut que certaines rues soient oubliées. Dans ce cas, vous pourrez vous départir de votre arbre dans les points de dépôt ci-dessus ou à l'écocentre.

Est-ce recyclable dans le bac bleu ?

TRUCS
ET ASTUCES

DÉCORATIONS

Lumières de Noël	NON
Guirlandes	NON
Boules de Noël	NON
Ampoules	NON

EMBALLAGES

Papier d'emballage	OUI
Choux	NON
Rubans	NON
Sacs cadeaux en papier	OUI
Papier de soie	OUI
Cartes de souhaits	OUI

VAISSELLE

Ustensiles de plastique	NON
Assiettes ou verres de styromousse	NON
Assiettes de carton non souillées	OUI
Assiettes de carton souillées	NON, mais elles sont compostables
Assiettes ou verres en plastique	Uniquement s'ils portent les logos des plastiques



Assiettes d'aluminium

OUI

AVIS PUBLIC

**DÉPÔT DU RAPPORT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
DES RÉGIMES DE RETRAITE**

Prenez avis qu'au cours de la séance ordinaire du conseil de la Ville du 19 janvier 2015 qui aura lieu à 19 h 30 à la salle du conseil, 2175, chemin du Fleuve, Saint-Romuald, un rapport de la situation financière de chacun des régimes établis par la Ville sera présenté.

La greffière,
Danielle Bilodeau, avocate

Le 22 décembre 2014